

FRFR

FRS1247 4 WP 0225 FRA /AFP-XZ28

Terrorisme-Conseil-constitutionnel-Sénat-PS

Terrorisme: les "Sages" rappellent la séparation des pouvoirs (sénateurs
PS)

PARIS, 19 jan 2006 (AFP) - Le groupe socialiste du Sénat a estimé jeudi que le Conseil constitutionnel avait rappelé au gouvernement "la nécessité de respecter le principe de la séparation des pouvoirs" lors de son jugement sur la loi antiterroriste de Nicolas Sarkozy.

Le Conseil constitutionnel a validé jeudi le texte, censurant seulement une référence à la "répression" des actes de terrorisme, jugeant que cette mention empiétait sur l'autorité judiciaire, et un article portant sur des représentations syndicales dans des commission paritaires de la police, qui n'avait aucun lien avec l'objet du projet de loi.

Le groupe socialiste du Sénat, qui avait saisi les "Sages" sur trois points du texte, "constate que le Conseil constitutionnel (...) a repris son argumentation sur l'article 6 de la loi Sarkozy", indique-t-il dans un communiqué.

"Même s'il ne s'agit que d'un des aspects du texte le Conseil constitutionnel a incontestablement adressé un avertissement au gouvernement en lui rappelant la nécessité de respecter le principe de la séparation des pouvoirs", affirment les sénateurs PS.

"Ce serait la plus grande victoire des terroristes que de renoncer à l'Etat de droit", concluent-ils.

tmo/bw

AFP 192033

JAN 06